PREFECTURE D'EURE ET LOIR

MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 111 - 3

(du code de l'urbanisme)

POUR LE RISQUE INONDATION

COMMUNE DE : MIGNIERES

CONDITIONS SPECIALES

LES CONDITIONS SPECIALES :

COTES DE REFERENCE = COTES DE PLANCHER

Les cotes de référence sont exprimées en mêtres dans le système NGF - IGN 69

		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
DU PROFIL	AU PROFIL	COTE DE REFERENCE
1	2	138,60
2	3	138,40
3	4	138,20
_ 4	5	138,00
. 5	6	137,80
6	7	137,60
7	8	137,40
8	9	137,20
9	10	137,00
10	11	136,80
11	12	136,60

Pour obtenir les cotes de la crue centennale au droit de chaque profil, il faut enlever 0,20 m aux cotes de référence.